



SCHWEIZERISCHER VERBAND FÜR PONYS UND KLEINPFERDE  
FÉDÉRATION SUISSE DES PONEYS ET PETITS CHEVAUX

# RÈGLEMENT DE SPORT COMPLÈTE

2018

**Traduction:** En cas de divergence entre le texte allemand et le texte français, le texte allemand fait foi.



## table de matières

<b>Règlement de base</b>	<b>4</b>
1. Généralités	5
1.1 Propositions	5
1.2 Droit de participation	5
1.3 Degrés d'épreuve	5
1.4 Nombre de départs	5
1.5 Engagements	5
1.6 Finance d'engagements	6
1.7 Prix	6
2. Compétences du jury	6
3. Place d'entraînement	6
4. Doping et protection des animaux	6
5. Dispositions finales	6
5.1 Droit de sanctions	6
5.2 Droit de recours	7
5.3 Règlement	7
<b>Directives "Leading Rein" FSPC</b>	<b>8</b>
Exigences	8
Contenu de l'épreuve	8
Déroulement de l'épreuve	8
Juges	8
<b>Règlement Classe "Leading Rein" FSPC</b>	<b>8</b>
1. Généralités	8
1.1 Bases / Champ d'application	8
2. Dispositions concernant l'organisation	8
2.1 Propositions / Engagements	8
2.2 Prix	8
3. Prescriptions concernant les cavaliers et les poneys	8
3.1 Cavaliers	8
3.2 Poneys	9
4. Epreuves	9
4.1 Dispositions cadres	9
5. Jugement	9
Feuille de juge Classe "Leading Rein" FSPC	<b>Fehler! Textmarke nicht definiert.</b>
<b>Directives Gymkhana FSPC</b>	<b>10</b>
Exigences	10
Contenu de l'épreuve	10
Déroulement de l'épreuve	10
Barème B	10
Juges/Constructeurs de parcours	10
<b>Règlement Gymkhana FSPC</b>	<b>10</b>
1. Généralités	10
1.1 Bases / Champ d'application	10
2. Dispositions concernant l'organisation	10
2.1 Propositions / Engagements	10
2.2 Prix	10
3. Prescriptions concernant les cavaliers et les poneys/petits chevaux	10
3.1 Cavaliers	10
3.2 Poneys/Chevaux	11
4. Epreuves	11
4.1 Dispositions cadres	11



<b>Directives pour épreuve d'obéissance FSPC</b>	<b>12</b>
Exigences	12
Contenu de l'épreuve	12
Déroulement de l'épreuve	12
But	12
Exécution des figures	12
Juges	12
<b>Règlement pour épreuve d'obéissance FSPC</b>	<b>12</b>
1. Généralités	12
1.1 Bases / Champ d'application	12
2. Dispositions concernant l'organisation	13
2.1 Propositions / Engagements	13
2.2 Prix	13
3. Prescriptions concernant les cavaliers et les chevaux/poneys	13
3.1 Cavaliers	13
3.2 Poneys / Chevaux	13
4. Epreuves	14
4.1 Dispositions cadre	14
5. Jugement	14
<b>épreuve d'obéissance FSPC, figures et mesures</b>	Fehler! Textmarke nicht definiert.
Feuille de juge épreuve d'obéissance FSPC	Fehler! Textmarke nicht definiert.
<b>Directives pour l'épreuve du travail au sol FSPC</b>	<b>15</b>
Exigences	15
Contenu de l'épreuve	15
Déroulement de l'épreuve	15
Juges	15
<b>Règlement pour l'épreuve du travail au sol FSPC</b>	<b>15</b>
1. Généralités	15
1.1 Bases / Champ d'application	15
2. Dispositions concernant l'organisation	15
2.1 Propositions / Engagements	15
2.2 Prix	15
3. Prescriptions concernant la personne menante et le poney/petit cheval	15
3.1 Prescriptions concernant la personne menante	15
3.2 Poneys / Chevaux	16
4. Epreuves	16
4.1 Dispositions cadre	16
5. Jugement	16
Exemple: Feuille de Juge épreuve travail au sol	Fehler! Textmarke nicht definiert.
<b>Directives pour "épreuve cavaliers de loisir" FSPC</b>	<b>17</b>
Exigences	17
Contenu de l'épreuve	17
Déroulement de l'épreuve	17
Juges	17



<b>Règlement pour "épreuve cavaliers de loisir" FSPC</b>	<b>17</b>
1. Généralités	17
1.1 Bases / Champ d'application	17
2. Dispositions concernant l'organisation	17
2.1 Propositions / Engagements	17
2.2 Prix	17
3. Prescriptions concernant les cavaliers et les poneys/petits chevaux	17
3.1 Cavaliers	17
3.2 Poneys / Chevaux	18
4. Epreuves	18
4.1 Dispositions cadre	18
5. Jugement	18
Exemple: Feuille de juge épreuve cavalier de loisir	<b>Fehler! Textmarke nicht definiert.</b>
<b>Directives pour épreuve dressage aux rênes longues FSPC</b>	<b>19</b>
Exigences	19
Contenu de l'épreuve	19
Déroulement de l'épreuve	19
But	19
Exécution des figures	19
Juges	19
<b>Règlement épreuve dressage aux rênes longues FSPC</b>	<b>19</b>
1. Généralités	19
1.1 Bases / Champ d'application	19
2. Dispositions concernant l'organisation	19
2.1 Propositions / Engagements	19
2.2 Prix	19
3. Prescriptions concernant les meneurs et les poneys/chevaux	19
3.1 Meneurs	19
3.2 Poneys / Chevaux	20
4. Epreuves	20
4.1 Dispositions cadre	20
5. Jugement	20
Feuille de juge épreuve dressage aux rênes longues FSPC	<b>Fehler! Textmarke nicht definiert.</b>



## Règlement de base

### 1. Généralités

#### 1.1 Propositions

L'organisateur établit les propositions selon le règlement FSPC.

Les épreuves selon le règlement FSPC sont des épreuves libres et ne sont soumis à aucun règlement de discipline de la FSSE.

Pour les épreuves FEI les règlements de la FSSE sont appliqués.

#### 1.2 Droit de participation

Peuvent participer tous les poneys et petits chevaux dès 4 ans et avec une hauteur de garrot de 148 cm max.

Poneys et petits chevaux avec une hauteur de garrot au-dessus de 148 cm qui sont inscrits dans un stud-book de la FSPC, ont aussi le droit de participation.

Dans l'Epreuve Travail au Sol (ETS) les poneys et petits chevaux peuvent participer dès leur troisième année calendaire.

#### 1.3 Degrés d'épreuve

Degré 0: enfants de la 4<sup>ème</sup> jusqu'à la 8<sup>ème</sup> année calendaire révolue, poneys jusqu'à 135 cm au garrot, pas d'étalon

Degré I Enfants de la 9<sup>ème</sup> année calendaire jusqu'à la 12<sup>ème</sup> année calendaire révolue

Degré I plus : Jeunes de la 13<sup>ème</sup> année calendaire jusqu'à la 16<sup>ème</sup> année calendaire révolue

Degré II : Participants dès la 17<sup>ème</sup> année calendaire

Les paires du degré 0 peuvent participer sur demande dans le degré I. La demande écrite est à envoyer au point de contact auprès de la FSPC ([www.svpk.ch](http://www.svpk.ch)).

Quand il y a moins que 6 inscriptions par degré, les degrés peuvent être jugé et classé ensemble.

#### 1.4 Nombre de départs

Le nombre de départs est fixé sur deux départs par jour, et quatre départs sur deux jours consécutifs. Le départ dans le degré 0 et dans tous les degrés de l'Epreuve Travail au Sol (ETS) et dans l'épreuve dressage aux rênes longues ne compte pas comme départ. En combinaison avec des épreuves FEI le règlement générale et le règlement des disciplines de la FSSE fait foi.

Un cavalier peut partir avec différents poneys en maximum deux fois par épreuve. (exception Classe "Leading Rein"). Cela s'applique également au dressage aux rênes longues. A l'ETS, un cavalier peut partir en maximum deux fois par catégorie.

Un poney peut partir avec différents cavaliers en maximum deux fois par épreuve. (exception Classe "Leading Rein"). Cela s'applique également a l'ETS et le dressage aux rênes longues.

#### 1.5 Engagements

Les engagements doivent être fait correct et complet sur la carte d'inscription officielle de la FSSE (saut). La hauteur de garrot du poney/petit cheval doit être indiqué dans le champ prévu pour la somme de gain.

La vaccination contre la grippe équine selon les directives de la FSSE est obligatoire.

Un changement de monture peut seulement être effectué dans la même épreuve et le même degré. La monture de remplacement doit être indiqué au jury au moins 30 minutes avant le début de l'épreuve avec une carte d'inscription officielle complètement remplie. Pour le changement de monture, des frais de Fr. 20.- sont à payer en faveur de l'organisateur.

#### La carte d'inscription officielle est à remplir comme suivant :

**Carte:** Pour **chaque épreuve** une carte d'inscription officielle **séparée** doit être remplie

**FSSE no du passeport:** Pour les poneys/petits chevaux enregistrés auprès de la FSPC le numéro du certificat d'ascendance / passeport de cheval doit être indiqué

**Somme de gains:** Mettre la **hauteur de garrot** du poney/petit cheval

**Epreuve no:** En plus du **numéro de l'épreuve** la **catégorie** doit toujours être indiquée.

**Société:** Indiquer dans quelle **section de la FSPC** le cavalier est inscrit



### 1.6 Finance d'engagements

La finance d'engagement ne doit pas dépasser Fr. 30.- (taxes exclues).

Remboursement de la finance d'engagement selon le règlement de base (RG) de la FSSE.

### 1.7 Prix

Les plaquettes et prix à 30% des participants au min. Plaquette et flot ne font pas partie du prix.

Les prix pour le degré I, degré I plus et degré II ne doivent pas être plus bas que les approches suivantes (comptant ou naturel) :

1. Rang : Fr. 30.-, 2. rang : Fr. 25.-, 3. rang : Fr. 20.-, 4. rang : Fr. 15.-, tous les rangs suivants : Fr. 10.-.

Pour le degré 0 des cadeaux convenant à l'âge (prix naturels) sont à distribuer à 100% des participants.

## 2. Compétences du jury

Le jury a en particulier les compétences suivantes:

Prendre toute mesure utile lors de circonstances particulières, après discussion avec le président du comité d'organisation, interrompre ou annuler une épreuve/manifestation;

Trancher les différends relatifs et toutes les questions relatives à une épreuve qui exigent une décision immédiate et qui ne relèvent pas de la compétence du comité d'organisation.

## 3. Place d'entraînement

Les poneys/petits chevaux doivent être détendu sur la place d'entraînement prévue.

Détendre ou longer à l'extérieur de la place d'entraînement provoquent l'exclusion.

La garde de la place d'entraînement est obligatoire. Elle doit être fait par une personne compétente (Brevet en min.). La garde de la place d'entraînement est soumise au jury. Les instructions de la garde de la place d'entraînement doivent être suivies.

Il est interdit de longer sur la place d'entraînement.

## 4. Doping et protection des animaux

Ce Règlement reconnaît que la FSSE est l'organe compétent dans l'évaluation et le jugement des cas de doping et de maltraitance des équidées.

## 5. Dispositions finales

En cas de doutes dans l'interprétation de ce règlement le jury s'appuie sur le règlement de base (RG) de la FSSE.

### 5.1 Droit de sanctions

Des paires extrêmement disproportionnées (poids et taille du cavalier par rapport au poney) peuvent être disqualifiés, ou ne pas être admis à l'épreuve.

Cavaliers/personnes menantes ou poneys/petits chevaux qui sont visiblement dépassés par l'épreuve, sont exclus par le jury.

Les participants qui dérangent le déroulement normal d'une épreuve peuvent être disqualifiés par le jury, respectivement ne pas être admis au départ.

Les participants qui punissent évidemment sans raison ou excessivement des poneys ou petits chevaux ou qui mettent en danger soi-même ou autres personnes, soit dans le parcours ou sur la place de concours, peuvent être disqualifié par le jury, respectivement ne pas être admis au départ.

Si le poney/petit cheval quitte pendant l'épreuve la place d'épreuve avec les quatre pieds, la paire est exclue.

Si le poney/petit cheval s'arrache de la personne menante, la paire est exclue.

Au cas d'une chute du cavalier et/ou du poney/petit cheval la paire est exclue.



### 5.2 Droit de recours

Les décisions du jury sont obligantes. Les concernés ont la possibilité de déposer un recours écrit à l'attention du jury. Une caution de Fr. 100.- doit être payée en même temps. Le recours doit être déposé au plus tard 30 minutes après la distribution des prix ou la proclamation du classement de l'épreuve concernée. Si le recours est agréé, la caution est remboursée, sinon elle est versée en faveur de l'organisateur.

### 5.3 Règlement

Ce règlement entre en vigueur le 8. Janvier 2011. Les demandes de changement de règlement doivent être adressées au point de contact auprès de la FSPC ([www.svpk.ch](http://www.svpk.ch)).



### Directives "Leading Rein" FSPC

#### Exigences

La Classe "Leading Rein" est une épreuve traditionnelle venant de l'Angleterre, où les plus jeunes cavaliers peuvent montrer leur routine. Admis sont des enfants jusqu'à la 8<sup>ème</sup> année calendaire révolue. La personne accompagnante soutient l'enfant uniquement sur le plan mental et verbal. La longe, fixée à la muserolle, est en principe non-tendue. Le poney ne doit en nul cas être présenté par la personne accompagnante. Les exercices sont communiqués en continu par le juge.

#### Contenu de l'épreuve

Dans la Classe "Leading Rein" sont demandés des exercices comme mener le poney à la main, monter en selle, des conversions, s'arrêter, se mettre au trot, trot enlevé, descendre du poney. Comme allures sont demandées le pas et le trot.

#### Déroulement de l'épreuve

- Notes de 1 à 10
- Les cavaliers mènent leurs poneys à la main sur la ligne du milieu
- Contrôle de tenue, selle et bridage
- Mettre en selle sur commandement. De l'aide par la personne accompagnante est admise.
- S'avancer sur commandement
- Les juges demandent de chaque cavalier de faire un tour complet au trot enlevé en groupe et tout seul. Le changement de main se fait au pas.
- Les participants se rassemblent sur la ligne du milieu, descendent, lèvent les étriers et sortent à la demande du juge.
- A la fin de l'épreuve, chaque participant obtient sa feuille de juge.

#### Juges

Les juges sont des personnes avec une aptitude pédagogique. Peuvent juger: les juges de dressage, les maîtres d'équitation diplômés, les écuyers et les entraîneurs de société ou formateurs avec des bonnes connaissances d'équitation.

### Règlement Classe "Leading Rein" FSPC

#### 1. Généralités

##### 1.1 Bases / Champ d'application

Le règlement de la Classe "Leading Rein" FSPC règle les conditions et le déroulement de la Classe "Leading Rein". Pour autant que les présentes directives ne mentionnent pas de prescriptions différentes, le Règlement général de la Fédération Suisse des Sports Equestres (RG FSSE) est appliqué.

#### 2. Dispositions concernant l'organisation

##### 2.1 Propositions / Engagements

Selon les directives de la FSPC. La Classe "Leading Rein" n'est pas comptée comme départ.

##### 2.2 Prix

Selon les directives de la FSPC.

#### 3. Prescriptions concernant les cavaliers et les poneys

##### 3.1 Cavaliers

###### 3.1.1 Droit de participation

Admis sont des enfants jusqu'à la 8<sup>ème</sup> année calendaire révolue.

Le poney doit obligatoirement être mené par une personne ayant au moins 16 ans. La longe, en principe non-tendue, est fixée à l'alliance de mors ou à un licol

Chaque cavalier a droit à un départ seulement.





### 3.1.2 Tenue

Cavalier :

Culotte d'équitation, bottes ou bottines, haut avec au moins des manches un quart, ou blouse de compétition officielle avec col montant, ou tenue d'équitation correcte, casque d'équitation avec fixation à trois points. Le port d'une protection dorsale est admis. Eperons et cravache ne sont pas admis ni sur la place de détention ni pendant l'épreuve. Gants obligatoires.

Personne accompagnante :

Chaussures de monte officielle ou chaussures de trekking allant jusqu'à la cheville ou chaussures de marche ainsi que des gants sont obligatoires. La cravache est interdite.

### 3.2 Poneys

#### 3.2.1 Droit de participation

Selon les directives de la FSPC.

Poneys avec hauteur de garrot jusqu'à 135 cm, pas d'étalons.

Chaque poney a droit à un départ deux fois.

#### 3.2.2 Harnachement

Selle et bridage correct (filet sans embouchures, avec au moins une brisure).

Comme enrênement spécial, seule la martingale coulante est admise.

## 4. Epreuves

### 4.1 Dispositions cadres

L'épreuve a lieu dans un carré de 20x20 m.

Peuvent juger: les juges de dressage, les maîtres d'équitation diplômés, les écuyers et les entraîneurs de société ou formateurs avec des bonnes connaissances d'équitation.

Sont demandés comme allures seulement le pas et le trot (enlevé).

Si le nombre des participants dépasse 9, l'épreuve doit être divisée selon l'âge des cavaliers.

## 5. Jugement

Chaque participant obtient une feuille de juge avec ses notes.

**Exemple programme peut téléchargement au page d'accueil de la FSPC**

**Directives générales : Voir règlement de base de la FSPC**



### Directives Gymkhana FSPC

#### Exigences

Cette épreuve convient aux débutants, ils doivent cependant être en état de monter de manière indépendante dans les trois allures de base.

#### Contenu de l'épreuve

Le gymkhana, connu également sous le nom d'„épreuve d'adresse“ se distingue clairement des „mounted games“ classiques selon règlement FEI pour les jeunes cavaliers de poney. Le parcours est composé d'un certain nombre d'obstacles qui posent des problèmes soit sur le plan de l'équitation, soit sur le plan de l'adresse.

#### Déroulement de l'épreuve

- Entrer librement, se familiariser avec le carré ou le manège;
- Saluer correctement devant le jury;
- Commencer au signal de départ;
- L'épreuve est jugée selon les points de bonification. Barème B.

#### Barème B

10 points de bonification sont accordés pour chaque obstacle. Si un concurrent n'est pas en état de franchir un obstacle, il peut continuer le parcours sur un signe du jury ou de la personne responsable de cet obstacle, mais sans aucun point de bonification. Le classement est effectué selon le totale des points de bonification. En cas d'égalité de points, le temps effectif du parcours départage.

#### Juges/Constructeurs de parcours

Des fonctionnaires reconnus par la FSSE.

### Règlement Gymkhana FSPC

#### 1. Généralités

##### 1.1 Bases / Champ d'application

Les Directives gymkhana FSPC règlent les conditions et le déroulement des gymkhanas. Pour autant que les présentes directives ne mentionnent pas de prescriptions différentes, le Règlement général de la Fédération Suisse des Sports Équestres (RG FSSE) est appliqué.

#### 2. Dispositions concernant l'organisation

##### 2.1 Propositions / Engagements

Selon les directives de la FSPC. Le degré 0 n'est pas compté comme départ.

##### 2.2 Prix

Selon les directives de la FSPC.

#### 3. Prescriptions concernant les cavaliers et les poneys/petits chevaux

##### 3.1 Cavaliers

##### 3.1.1 Droit de participation

Degré 0:                   enfants de la 4<sup>ème</sup> jusqu'à la 8<sup>ème</sup> année calendaire révolue, poneys jusqu'à 135 cm au garrot, pas d'étalon  
le poney doit obligatoirement être mené par une personne ayant au moins 16 ans. La corde, en principe non-tendue, étant fixée à la muserolle ou à un licol;

Degré I                    Enfants de la 9<sup>ème</sup> année calendaire jusqu'à la 12<sup>ème</sup> année calendaire



	révolue
Degré I plus :	Jeunes de la 13 <sup>ième</sup> année calendaire jusqu'à la 16 <sup>ième</sup> année cal. révolue
Degré II :	Participants dès la 17 <sup>ième</sup> année calendaire

### 3.1.2 Tenue

Culotte d'équitation, bottes ou bottines, haut avec au moins des manches un quart, ou blouse de concours officielle avec col montant, ou tenue d'équitation correcte, casque d'équitation avec fixation à trois points (monte western: selon SWRA avec une coque renforcée, sans éperons), longueur de cravache 120 cm max., les éperons sont interdits sur la place d'entraînement et dans le parcours. La veste de protection est admise.

Tenue de la personne menant le poney au degré 0: Chaussures solides et appropriées obligatoires. La cravache est interdite.

## 3.2 Poneys/Chevaux

### 3.2.1 Droit de participation

Selon les directives de la FSPC.

Degré 0: Poneys avec hauteur de garrot jusqu'à 135 cm, pas d'étalon.

### 3.2.2 Harnachement

Selle et bridage correct (filet sans embouchures, avec au moins une brisure, ou bridage sans mors, le hackamore mécanique est interdit).

Comme enrênement spécial, seule la martingale coulante est admise.

## 4. Epreuves

### 4.1 Dispositions cadres

Toutes les épreuves d'adresse qui ne constituent un danger ni pour le cavalier, ni pour l'animal, tombent sous le présent règlement. Le parcours doit avoir une longueur minimale de 150 m. La place doit avoir une grandeur suffisante. Le nombre des obstacles est en minimum 8. Deux obstacles de saut sont admis au maximum. La hauteur des obstacles est de 40 cm au maximum. Un temps limite peut être prévu, ce temps limite doit permettre d'effectuer le parcours tranquillement.

Si la sécurité l'exige, le jury peut interdire le départ aux concurrents à tout moment ou modifier les conditions de l'épreuve. Le constructeur de parcours peut autoriser de mettre pied à terre dans le parcours, cela doit cependant être mentionné lors de la reconnaissance du parcours. Le parcours peut être différent pour les degrés 0 / I / I plus et II. Oublier ou omettre un obstacle ou monter un faux parcours mène à l'exclusion et à la disqualification de la paire.

Les constructeurs de parcours et les juges doivent effectuer une formation reconnue par la FSPC, ils doivent figurer sur la liste des fonctionnaires gymkhana officielle.

Si le nombre des participants dépasse 70 par degré, l'épreuve doit être divisée.

**Directives générales : Voir règlement de base de la FSPC**



### **Directives pour épreuve d'obéissance FSPC**

#### **Exigences**

Cette épreuve donne aux cavaliers la première possibilité de monter une épreuve jugée selon les critères d'une épreuve de dressage officielle.

Par les figures, montées dans les trois allures de base sans allonger, l'assiette, les aides et la soumission peuvent être jugées de manière très efficace.

Cette épreuve n'est conseillée qu'aux cavaliers avancés qui prennent régulièrement des leçons sur le carré.

Les concurrents et les poneys se présentent en état soigné et avec un harnachement propre.

#### **Contenu de l'épreuve**

Entrée sur une ligne droite, trot assis et enlevé, galop assis, pas, arrêt, passer des cavalettis au trot, transitions, incurvations, demi-tours, figures de manège.

#### **Déroulement de l'épreuve**

- Notes de 1 à 10
- Entrer (allure libre), se familiariser avec la place ou le manège;
- Se présenter et saluer correctement sur la ligne du milieu devant le jury;
- Commencer le programme au son de la cloche;
- A la fin de l'épreuve, chaque participant obtient sa feuille de juge.

#### **But**

- Un programme calme mais avec impulsion, cheval attentif et confiant, cadence pure et transitions harmonieuses;
- Contact constant et souple entre la bouche du cheval/poney et la main du cavalier, main tranquille;
- Assiette souple et tranquille, en équilibre, sans crispation;
- Position correcte, incurvation, le cheval/poney droit (sur une piste);
- Cheval „en main", souple dans la nuque, chanfrein devant la verticale, bouche-réceptive;
- Pour l'exercice „passer les cavalettis/barres au trot en suspension": cadence, ainsi que légère extension d'encolure vers le bas et en avant.

#### **Exécution des figures**

Les figures doivent être commencées et terminées aux points indiqués (buste du cavalier à la hauteur du point) et avoir les dimensions prescrites.

#### **Juges**

Peuvent juger: les juges reconnus par la FSSE, les maîtres d'équitation diplômés, les écuyers et les entraîneurs de société.

### **Règlement pour épreuve d'obéissance FSPC**

#### **1. Généralités**

##### **1.1 Bases / Champ d'application**

Les Directives Epreuves d'Obéissance règlent les conditions et le déroulement des épreuves d'obéissance. Pour autant que les présentes directives ne comportent pas de prescriptions différentes, le Règlement général de la Fédération Suisse des Sports Équestres (RG FSSE) est appliqué.



## **2. Dispositions concernant l'organisation**

### **2.1 Propositions / Engagements**

Selon les directives de la FSPC.

### **2.2 Prix**

Selon les directives de la FSPC.

## **3. Prescriptions concernant les cavaliers et les chevaux/poneys**

### **3.1 Cavaliers**

#### **3.1.1 Droit de participation**

Peuvent y participer : les cavaliers sans licence de dressage. Les cavaliers avec une licence de saut sont admis seulement avec des poneys et chevaux âgés 4 et 5 ans. Les paires sans classement dans des épreuves FB 03 et plus haut pendant l'année courante et l'année précédente.

Degré I: Enfants de la 9<sup>ième</sup> année calendaire jusqu'à la 12<sup>ième</sup> année calendaire révolue

Degré I plus: Jeunes de la 13<sup>ième</sup> année calendaire jusqu'à la 16<sup>ième</sup> année calendaire révolue

Degré II: Participants dès la 17<sup>ième</sup> année calendaire

#### **3.1.2 Tenue**

Pantalon d'équitation claire ou noire;

Chemise/blouse blanche avec cravate blanche ou plastron blanc ou col montant;

Pull-over à col roulé blanc ou noir;

Veston d'équitation facultative;

Si admis par les juges, tenue de pluie ou d'été selon règlement de dressage FSSE ; Le port d'une protection dorsale est admis.

Gants blancs ou noirs;

Bottes d'équitation foncées ou bottines foncées avec des Chaps de même couleur, en cuir lisse

Casque d'équitation avec fixation à trois points;

Pour les cavalières: cheveux attachés;

Cravache facultative (longueur max. 120 cm);

Eperons ronds admis, catégorie I et I plus selon FEI : max. 15mm

### **3.2 Poneys / Chevaux**

#### **3.2.1 Droit de participation**

Selon les directives de la FSPC.

#### **3.2.2 Harnachement**

Selle: Selle mixte, selle de dressage, selle de saut

Bonnets: sont admis

Muserolle: anglaise, irlandaise, hanovrienne, mexicaine

Filets: filet simple, filet à double brisure, filet à olives, filet à branches fixes, filet d'ordonnance et autres filets selon le document "Directives pour les concours de dressage" de la FSSE, "Les filets admis (filet simple)"

Sont interdits sur toute la place de concours:

- Les rênes auxiliaires telles que rêne allemande, martingale etc.;
- Les muserolles décorées, les rondelles;
- Fixer les étriers.

Seulement admis sur la place d'entraînement:

- Le matériel de protection tel que les bandages, les guêtres, les cloches etc.;



### 4. Epreuves

#### 4.1 Dispositions cadre

Les épreuves ont lieu sur un carré de 20 x 40 m max., 18 x 36 m min.

Utiliser des cavalettis ou des perches fixées. Distances : Poneys A/B = 100 cm ; Poneys C/D = 110 cm, petits chevaux dès hauteur de garrot 149 cm = 120 cm.

Le concurrent doit détendre lui-même son poney/petit cheval.

Le programme est exécuté de mémoire, il peut cependant être dicté par une personne mise à disposition par le concurrent.

Après trois refus devant les cavalettis, le concurrent doit continuer le programme.

Le programme de l'épreuve d'obéissance fait partie intégrante de ces directives.

Peuvent juger: les juges reconnus par la FSSE, les maîtres d'équitation diplômés, les écuyers et les entraîneurs de société.

Si le nombre des participants dépasse 35 par degré, l'épreuve doit être divisée.

### 5. Jugement

Chaque participant obtient une feuille de juge avec ses notes.

**Le programme peut téléchargement au page d'accueil de la FSPC**

**Directives générales : Voir le règlement de base de la FSPC**



## Directives pour l'épreuve du travail au sol FSPC

### Exigences

L'Epreuve du Travail au Sol (ETS) se prête idéalement pour des jeunes poneys comme préparation et complémentation à la monte. Le travail au sol peut être aussi très utile pour les poneys plus âgés.

### Contenu de l'épreuve

L'ETS est une épreuve menée à la main. Jugés sont la position correcte et l'emploi d'aides de la personne menante vis-à-vis du poney et l'obéissance ainsi que la confiance du poney à ce dernier. Un certain nombre d'obstacles sont à accomplir, toutes en menant le poney à la main. A part des éléments de l'éducation du poney, sont intégrées dans l'ETS pour des raisons de sécurité, aussi des tâches venant de la gymnastique et des soins de l'animal.

### Déroulement de l'épreuve

- Notes de 1 à 10
- Entrer, se familiariser avec le carré ou le manège;
- Saluer correctement devant le jury;
- Commencer le programme au son de la cloche;
- A la fin de l'épreuve, chaque participant obtient sa feuille de juge.

### Juges

Peuvent juger: les juges reconnus par la FSPC, qui répondent au concept de formation

## Règlement pour l'épreuve du travail au sol FSPC

### 1. Généralités

#### 1.1 Bases / Champ d'application

Les Directives Epreuve Travail au Sol (ETS) règlent les conditions et le déroulement de l'épreuve Travail au Sol. Pour autant que les présentes directives ne mentionnent pas de prescriptions différentes, le Règlement général de la Fédération Suisse des Sports Equestres (RG FSSE) est appliqué.

### 2. Dispositions concernant l'organisation

#### 2.1 Propositions / Engagements

Selon les directives de la FSPC. L'Epreuve du Travail au Sol n'est pas compté comme départ. Le plan du parcours est établi par les juges ETS reconnus par la FSPC.

Le plan du parcours est publié sur le site internet [www.svpk.ch](http://www.svpk.ch) avant le délai des Inscriptions.

#### 2.2 Prix

Selon les directives de la FSPC.

### 3. Prescriptions concernant la personne menante et le poney/petit cheval

#### 3.1 Prescriptions concernant la personne menante

##### 3.1.1 Droit de participation

Degré 0:	enfants de la 4 <sup>ème</sup> jusqu'à la 8 <sup>ème</sup> année calendaire révolue, poneys jusqu'à 135 cm au garrot, pas d'étalon
Degré I	Enfants de la 9 <sup>ème</sup> année calendaire jusqu'à la 12 <sup>ème</sup> année calendaire révolue
Degré I plus :	Jeunes de la 13 <sup>ème</sup> année calendaire jusqu'à la 16 <sup>ème</sup> année calendaire révolue
Degré II :	Participants dès la 17 <sup>ème</sup> année calendaire



### 3.1.2 Tenue

Chaussures de monte officielle ou chaussures de trekking aillant jusqu'à la cheville ou chaussures de marche, pantalon long, haut avec au minimum des manches un quart ou blouse officielle avec col montant, ou tenue d'équitation correcte, gants obligatoires ; la cravache est admise.

### 3.2 Poneys / Chevaux

#### 3.2.1 Droit de participation

Selon les directives de la FSPC dans les catégories suivantes :

Degré 0: poneys de 135 cm au garrot, pas d'étalon

Dans l'ETS FSPC Degré 0 et 1 ne sont pas admis des poneys et petits chevaux de la Catégorie I.  
Dans l'ETS FSPC sont admis les poneys et petits chevaux dès leur troisième année calendaire.

Admis sont tous les poneys selon la réglementation suivante:

Catégorie I: Poneys de 3 ans jusqu' à 6 ans

Catégorie II: Poneys dès 5 ans

Poneys, quels sont qualifié de la catégorie II ne sont pas admis de la catégorie I.

Poneys, quel participe à catégorie I, ne faut pas participer à catégorie II.

#### 3.2.2 Harnachement

Les poneys peuvent être menés au licol avec une chaîne ou une corde, ou bien avec une bride à filet ou mors sans effet levier.

#### 3.2.3 Protection des membres et selles

Protection des membres de toute sorte (guêtres, bandes de travail) sont interdits

Selles, surfaix de travail ou quelque chose de similaire sont interdits

## 4. Epreuves

### 4.1 Dispositions cadre

Comme épreuve au sens de ce règlement comptent tous les types d'exercice d'obéissance ou d'obstacles au sol, qui démontrent le contact avec le poney et sa confiance envers la personne menante et qui ne mettent ni poney ni la personne menante en danger.

La place doit être assez large. Il y a au moins 6, au maximum 10 exercices à accomplir. Si la sécurité des participants le demande, le jury peut en tout moment interdire le départ à un concurrent ou changer les conditions de l'épreuve.

Le parcours peut différer entre les Degrés 0 / I / I plus et 2 et entre les Catégories I et II. Le parcours doit être passé par cœur, mais peut aussi être lu par une aide extérieure.

Les juges doivent avoir suivi la formation reconnue par la FSPC et ils doivent être mentionnés sur la liste des fonctionnaires ETS de la FSPC.

Si le nombre des participants dépasse 35 par degré, l'épreuve doit être divisée.

## 5. Jugement

Un temps limite peut être prévu, ce temps limite doit permettre d'effectuer le parcours tranquillement. Jugé sont surtout l'obéissance et la confiance du poney vis-à-vis de la personne menante.

Chaque participant obtient une feuille de juge avec ses notes. Les notes pour la technique de mener le poney, l'obéissance/confiance du poney et l'impression générale (expression, légèreté, apparence générale) sont multipliées par deux.

L'épreuve du travail au sol est jugé indépendant du style de monte.

**Exemple programme peut téléchargement au page d'accueil de la FSPC**

**Directives générales : Voir règlement de base de la FSPC**





## Directives pour "épreuve cavaliers de loisir" FSPC

### Exigences

L'épreuve pour Cavaliers de Loisir (ECL) s'adresse à des cavaliers qui travaillent régulièrement avec leurs poneys. Cette épreuve est adaptée pour les cavaliers avec des bonnes capacités et pour des poneys soigneusement formés.

### Contenu de l'épreuve

L'ECL contient des exercices exigeantes, qui démontrent bien la maniabilité du poney/petit cheval. Dans chaque ECL des exercices du travail quotidien, du travail au sol, des exercices d'obéissance et de la théorie sont intégrées. Cette épreuve est jugée indépendamment du style de monte. En plus, selon le publique cible, des exercices du Trail, des éléments Caprilli ou des tâches semblables sont intégrées.

### Déroulement de l'épreuve

- Notes de 1 à 10
- Se familiariser avec le carré ou le manège;
- Saluer correctement devant le jury;
- Commencer le programme au son de la cloche;
- Le participant reçoit le program de l'ECL lors de son inscription
- A la fin de l'épreuve, chaque participant obtient sa feuille de juge.

### Juges

Des fonctionnaires reconnus par la FSPC.

## Règlement pour "épreuve cavaliers de loisir" FSPC

### 1. Généralités

#### 1.1 Bases / Champ d'application

Le Règlement Epreuve Cavaliers de Loisir (ECL) règle les conditions et le déroulement de l'Epreuve Cavaliers de Loisir (ECL). Pour autant que les présentes directives ne comportent pas de prescriptions différentes, le Règlement général de la Fédération Suisse des Sports Equestres (RG FSSE) est appliqué.

### 2. Dispositions concernant l'organisation

#### 2.1 Propositions / Engagements

Selon les directives de la FSPC.

Le plan de parcours est établi par des juges d'Epreuve Cavaliers de Loisir reconnu par la FSPC.

Le plan de parcours est publié sur le site internet [www.svpk.ch](http://www.svpk.ch) avant le délai de l'inscription.

#### 2.2 Prix

Selon les directives de la FSPC.

### 3. Prescriptions concernant les cavaliers et les poneys/petits chevaux

#### 3.1 Cavaliers

##### 3.1.1 Droit de participation

Degré I	Enfants de la 9ième année calendaire jusqu'à la 12ième année calendaire révolue
Degré I plus :	Jeunes de la 13ième année calendaire jusqu'à la 16ième année calendaire révolue
Degré II :	Participants dès la 17ième année calendaire



### 3.1.2 Tenue

Pantalon d'équitation, bottes ou bottines, haut avec des manches au minimum un quart, ou chemise de compétition officielle avec col montant, ou tenue d'équitation correcte, casque d'équitation avec fixation à trois points (monte western: selon SWRA avec une coque renforcée), cravache facultative (longueur 120 cm max), éperons ronds admis, degré I et I plus selon FEI : max. 15mm

Le port d'une protection dorsale est admis.

### 3.2 Poneys / Chevaux

#### 3.2.1 Droit de participation

Selon les directives de la FSPC.

#### 3.2.2 Harnachement

Selle et bridage correct (filet sans embouchures, au moins une brisure, ou bridage sans mors, le hackamore mécanique est interdit).

Comme enrênement spécial, seule la martingale coulante est admise.

## 4. Epreuves

### 4.1 Dispositions cadre

Comme épreuve au sens du règlement comptent tous les exercices d'obéissance ou d'adresse qui démontrent le maniement avec le poney et aussi sa maniabilité et son obéissance. Les exercices ne doivent pas constituer un danger ni pour le cavalier ni pour le poney.

L'ECL se constitue de six à dix exercices et en plus des questions de théorie.

La place doit être suffisamment grande. Il y a à remplir au moins six, en maximum dix exercices, montées ou menées à la main (obstacles 50% en max). En plus il peut y avoir des questions théoriques.

Si la sécurité l'exige, le jury peut interdire le départ aux concurrents à tout moment ou modifier les conditions de l'épreuve. Le parcours peut être différent pour la catégorie I / I plus et II.

Le programme est exécuté de mémoire, il peut cependant être dicté par une personne mise à disposition par le concurrent.

Les juges doivent avoir suivi la formation reconnue par la FSPC. Ils doivent être nommés sur la liste officielle de juges ECL.

Si le nombre des participants dépasse 35 par degré, l'épreuve doit être divisée.

## 5. Jugement

Un temps limite peut être prévu, ce temps limite doit permettre d'effectuer le parcours tranquillement.

Jugés sont surtout la maniabilité et l'obéissance du poney, ainsi que l'emploi des aides par le cavalier.

Chaque participant obtient sa feuille de juge avec les notes. Les notes pour Obéissance, Emploi des aides et l'Harmonie sont multiplié par deux.

**Exemple programme peut téléchargement au page d'accueil de la FSPC**

**Directives générales : Voir le règlement de base de la FSPC**



## Directives pour épreuve dressage aux rênes longues FSPC

### Exigences

Le travail aux rênes longues est une préparation idéale à la monte et l'attelage. Mais elle prête aussi une occupation exigeante à ces paires, ou le cavalier est devenu trop grand pour son poney. Comme l'épreuve aux rênes longues est en principe une épreuve d'attelage, la personne tenant les rênes est nommée meneur. Le meneur marche derrière ou légèrement à côté du poney/cheval, mais toujours derrière l'arrière-main. Meneur et poney se présentent bien soigné et avec un équipement propre.

### Contenu de l'épreuve

Entrer droit, immobilité, pas, trot de travail, transitions, position, incurvations, conversions, figures de manège.

### Déroulement de l'épreuve

- Notes de 1 à 10
- Entrer (allure libre), se familiariser avec le carré ou le manège;
- Au son de cloche saluer correctement devant le jury sur X et commencer le programme. Le meneur salue en prenant les rênes dans une main et en baissant l'autre main et la tête.
- A la fin de l'épreuve, chaque participant obtient sa feuille de juge.

### But

- Un programme calme mais avec impulsion, cheval attentif et confiant, cadence pure et transitions harmonieuses;
- Contact constant et souple entre la bouche du poney/cheval et la main du meneur, main tranquille;
- Position correcte, incurvation, le cheval/poney droit (sur une piste);
- Cheval „en main", souple dans la nuque, chanfrein devant la verticale, bouche-réceptive;

### Exécution des figures

Les figures doivent être commencées et terminées aux points indiqués (tête du poney/cheval à la hauteur du point) et avoir les dimensions prescrites.

### Juges

Peuvent juger: les juges de dressage reconnus par la FSSE, les maîtres d'équitation diplômés, les écuyers et les entraîneurs de société qui ont suivi le cours de formation « Epreuve de Dressage aux Rênes Longues ».

## Règlement épreuve dressage aux rênes longues FSPC

### 1. Généralités

#### 1.1 Bases / Champ d'application

Les Directives Epreuve Dressage aux Rênes Longues règlent les conditions et le déroulement de l'Epreuve de Dressage aux Rênes Longues. Pour autant que les présentes directives ne comportent pas de prescriptions différentes, le Règlement général de la Fédération Suisse des Sports Equestres (RG FSSE) est appliqué.

### 2. Dispositions concernant l'organisation

#### 2.1 Propositions / Engagements

Selon les directives de la FSPC.

#### 2.2 Prix

Selon les directives de la FSPC.

### 3. Prescriptions concernant les meneurs et les poneys/chevaux

#### 3.1 Meneurs

##### 3.1.1 Droit de participation

Degré I	Enfants de la 9 <sup>ième</sup> année calendaire jusqu'à la 12 <sup>ième</sup> année cal. révolue
Degré I plus :	Jeunes de la 13 <sup>ième</sup> année calendaire jusqu'à la 16 <sup>ième</sup> année cal. révolue
Degré II :	Participants dès la 17 <sup>ième</sup> année calendaire



### 3.1.2 Tenue

Chemise/blouse blanche, avec/sans col montant, cravate blanche/plastron blanc facultatif;  
Pull-over à col roulé blanc ou noir;  
Veston d'équitation ou gilet facultatif;  
Gants blanc ou noirs;  
Pantalon d'équitation claire ou noire, bottes d'équitation foncées ou bottines foncées avec des chaps de même couleur, en cuir lisse;  
Pantalon Jodpur ou complet foncé et bottines foncées;  
Degré I et I plus : Casque d'équitation avec fixation à trois points obligatoire  
Degré II : Couvre-chef dur, les casquettes baseball ne sont pas admises  
Pour les cavalières: cheveux attachés;  
Cravache (d'attelage) facultative

### 3.1.3 Position du meneur

Le meneur marche derrière ou légèrement à côté du poney/cheval, mais toujours derrière l'arrière-main. En tout cas le meneur doit être positionné de telle manière, qu'il ne puisse pas être battu par le poney/cheval.

La vitesse du meneur doit être adaptée à celle du poney/cheval, si possible au pas cadencé.

## 3.2 Poneys / Chevaux

### 3.2.1 Droit de participation

Selon les directives de la FSPC. Poney/cheval dès 4 ans.

### 3.2.2 Harnachement

Bonnets: sont admis  
Bridage/filets: Muserolle: anglaise, irlandaise, hanovrienne, mexicaine avec filet simple, filet à double brisure, filet à olives, filet à branches fixes ou  
Bridage d'attelage: Sont admis tous les morts de ville et de travail selon le livre du Brevet d'attelage FSSE. Les rênes doivent être fixées sur position neutre.  
Sont interdits les brides sans filet (hackamore) ou l'utilisation d'un hackamore en même temps qu'un filet.  
Sellette: Sellette ou surfaix facultatif  
Sont interdits: - Les rênes auxiliaires telles que rène allemande, martingale etc.;  
- Les muserolles décorées, les rondelles;  
- Le matériel de protection tel que les bandages, les guêtres, les cloches etc.;

### 3.2.3 Nombre de départs

Selon les directives de la FSPC. Le départ dans l'Epreuve Dressage aux Rênes Longues ne compte pas comme départ.

## 4. Epreuves

### 4.1 Dispositions cadre

Les épreuves ont lieu sur un carré de 20 x 40 m max., 18 x 36 m min.

Le programme est exécuté de mémoire, il peut cependant être dicté par une personne mise à disposition par le concurrent.

Les figures doivent être commencées et terminées aux points indiqués (tête du poney/cheval à la hauteur du point). Le programme de l'Epreuve aux rênes longues fait partie intégrante de ces directives.

Peuvent juger: les juges de dressage reconnus par la FSSE, les maîtres d'équitation diplômés, les écuyers et les entraîneurs de société qui ont suivi le cours de formation « Epreuve de Dressage aux Rênes Longues ».

Si le nombre des participants dépasse 35 par degré, l'épreuve doit être divisée.

## 5. Jugement

Chaque participant obtient une feuille de juge avec ses notes.

**Exemple programme peut téléchargement au page d'accueil de la FSPC**  
**Directives générales : Voir le règlement de base de la FSPC**